

Jean ZAY, député du Loiret.

Le dépôt des papiers de Jean Zay aux Archives Nationales nous offre l'opportunité de connaître très précisément l'action qui fut la sienne en tant que député du Loiret. La présente communication porte, pour l'essentiel, sur l'activité de Jean Zay dans le Loiret, au service des habitants, des syndicats, des organismes professionnels, des communes et des associations de ce département du 8 mai 1932, date de son élection à l'Assemblée Nationale, au 24 janvier 1936, date de son entrée au gouvernement en tant que sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil.

Le fonds déposé aux Archives Nationales compte des milliers de dossiers rassemblant chacun les lettres adressées à Jean Zay et la mention des interventions et courriers qu'il a faits en réponse à chaque lettre ou en réponse aux interventions.

Il compte aussi plusieurs milliers de fiches rédigées à la suite des rendez-vous que Jean Zay donnait - ou des permanences qu'il assurait - au 1, rue Croix de Malte à Orléans, dans son bureau situé au cœur de la ville, à deux pas du Palais de Justice.

La présente communication a été préparée sur la base d'un dépouillement exhaustif de l'ensemble des dossiers présentant un caractère collectif (et tout particulièrement des dossiers relatifs aux communes du Loiret) et sur la base de sondages pour ce qui est des dossiers et fiches concernant les interventions particulières. Elle ne reprend qu'une petite partie des dossiers étudiés.

L'intérêt de ce vaste corpus est considérable pour la connaissance de Jean Zay, de ses méthodes de travail, de ses convictions, de son rapport à ses concitoyens et aussi parce qu'il est une source majeure pour une sociologie de l'activité parlementaire telle qu'elle est effectivement menée sur le terrain de 1932 à 1936 par un député, à bien des égards, exemplaire.

Si bien que j'é mets le vœu que ce corpus donne lieu à une analyse exhaustive : ce pourrait être l'objet d'une thèse ou de futurs travaux de recherche, qui seraient extrêmement précieux.

* *

*

Je reviens sur quelques points de repère pour commencer.

Désigné comme candidat par les comités radicaux et radicaux-socialistes de la première circonscription du Loiret, Jean Zay s'est présenté aux élections législatives de 1932 en même temps que le socialiste Claude Lewy et le communiste Parsal face au député sortant, Maurice Berger, représentant « la Réaction », comme dit alors Jean Zay. Campagne rude, durant laquelle la « France du Centre » guerroyait contre le « Républicain Orléanais » avec une rare vigueur, et cela d'autant plus que M. Berger est « très connu et fort riche », pour reprendre les termes du Dictionnaire des Parlementaires Français.

La profession de foi que Jean Zay envoie aux électeurs témoigne de solides convictions républicaines et, en même temps, d'un pragmatisme, d'un sens du réel, par nature défiant à l'égard des promesses électorales qu'il traite avec quelque ironie. Ainsi écrit-il : « *Seul un gouvernement nettement républicain pourra résoudre les difficiles problèmes de l'heure (...). Les événements vont si vite qu'il ne m'est pas possible de les prévoir tous. Vous ne m'en voudrez pas de n'apporter ici ni promesses démagogiques, ni théories irréalisables.* » Il écrit encore : « *Ce n'est pas dans les aventures à caractère révolutionnaire qu'une amélioration peut être trouvée (...). Il faut assurer la paix, établir la justice, servir le progrès social,*

préservé les institutions républicaines. » Il écrit encore : « Le Parti Radical et Radical Socialiste réclame la suppression des emplois inutiles et une « rationalisation » des services de l'Etat sans que cette nécessité puisse être transformée en machine de guerre contre les petits fonctionnaires. »

* *

*

Jean Zay fut dans le Loiret comme à Paris l'avocat inlassable de toutes les causes, des plus modestes aux plus universelles, où la justice et la liberté lui paraissaient en jeu.

Il soutient les demandes présentées par les communes pour l'électrification, l'adduction d'eau, la construction des écoles. Il développe les contacts avec les syndicats, la CGT en particulier. Il tente de lutter contre le chômage et multiplie ses efforts pour sauver le personnel licencié de la compagnie des tramways du Loiret. Il soutient sans relâche la cause des viticulteurs du Val de Loire. Il s'occupe activement de l'organisation de l'aéroport de Bricy.

Il est instructif de feuilleter les pages du Journal Officiel et de retrouver les interventions de Jean Zay qui demandait que la retraite des cheminots ne soit plus une retraite par capitalisation mais par répartition, qui évoquait les horaires de travail des cheminots, le renforcement de la sécurité, la réglementation du travail de nuit et défendait les revendications propres aux mécaniciens, chauffeurs et wattmen - il était à l'Assemblée secrétaire du groupe de défense des Cheminots -, ou encore de relire les discours par lesquels il soutenait dans son intégralité le programme de la Fédération Nationale des Mutilés du Travail (barème d'incapacité, salaire de base, majoration aux mutilés d'après 1927, distribution gratuite d'appareils de prothèse, etc.) : durant son mandat, Jean Zay a assisté à de nombreux congrès nationaux des Mutilés du travail.

Son souci de défendre les agriculteurs s'est manifesté notamment par le dépôt le 24 janvier 1933 d'un amendement signé conjointement par lui-même et par Pierre Mendès-France « exonérant des droits de timbres et d'enregistrement tous les procès sur les lois de révision des baux ruraux ». Le 14 février 1933, c'est encore l'un de ses amendements qui préserve les intérêts des petits pensionnés, comme on disait à l'époque, tout en supprimant les cumuls abusifs. Et ainsi, au fil des pages, on retrouve des échos de son action en faveur des artisans et commerçants, des restaurateurs - il est l'auteur d'une proposition de loi sur la grivèlerie -, des professeurs d'éducation physique, des élèves-maîtres des écoles normales, ou des écrivains : il a toujours défendu le droit d'auteur.

* *

*

Mais venons-en aux interventions.

J'en donnerai des exemples sous trois rubriques. En premier lieu, une série d'interventions marquant la grande proximité entre Jean Zay et ses concitoyens ; en second lieu des interventions par lesquelles on voit que Jean Zay est saisi indissociablement comme avocat et comme député ; en troisième lieu, des interventions qui témoignent de diverses formes de connivences.

* *

*

Citons pour commencer des fiches telles qu'elles se présentent (j'ai volontairement omis de mentionner les noms des personnes concernées).

Voiturier Olivet			
Procès d'octroi		823 F	
Déjà réduit à		527 F	
Sur lequel payé	200 F		
8/4/33	A) Ecrit Dir Ind		
	B) Avisé		
15/4/33	Dir Octroi	impossible	
	davantage mais délai	oui	

Chacun comprendra que Jean Zay a saisi la direction des contributions indirectes et a obtenu un délai.

Secrétaire mairie Amilly doit se rapprocher de sa famille.	
Tr mairie d'Orléans	
6 nov	tr refus (concours et pas de place) retourné pièces

C'est une intervention classique : une demande de transfert de poste.

1/12	Cherche place valet de chambre
6/12	Vais chercher. Vous aviserai

C'est une autre intervention classique pour une demande d'emploi.

En chômage désire entrer aux Ppes
Funèbres

20/8 tr demande PF

11/9 A) Réclame. J'ai fait le néc.
J'insiste.

B) écrit pr rappel aux PF

28/9 n'a tjs rien reçu

1/10 Vs faites ttes les demandes
que vs pouvez. Vs appuierai. Ne puis
plus.

Autre demande d'emploi pour une personne souhaitant être recrutée aux Pompes Funèbres.

Un habitant des Muids St Hilaire St
Mesmin

30 ans. Ch tr. Marié 2 enfants dde
nom° comme facteur

8/12/34 A) tr dde Poste

B) Avisé

13/12/34 Insiste. Prévenu longue liste
d'attente. Bonne note.

17/12/34 J'insiste.

20/1/35 Rien. On nous écrira
directement.

Il s'agit cette fois d'une demande de poste de facteur.

Fort National, Algérie.

24/9 dde de renseignement sur le
retour en Fce si réduction tp de serv
possible

30/9 donné renseignement.

5/oct m'écrit, remerciements, fait
une dde de chgt de corps.

Autre intervention classique : demande de réduction d'une durée de service militaire.

D'autres interventions concernent des demandes d'affectation rapprochées, tout particulièrement au sein du régiment d'artillerie d'Orléans.

M J Zay

Je vs ad. Ces qq lignes pr vs demande de b v faire le nécessaire auprès de notre colonel pour que j'obtienne une permission de 48h ou 24h accolée 36h afin de présider le congrès de jeunes horticulteurs, dt je suis président.

27 nov A) Ecrit Colonel

B) Avisé

30 nov. Tr rep. Impossible – consigné rougeole.

Il s'agit cette fois d'une demande de permission du président de l'association des jeunes horticulteurs pour le congrès de celle-ci, refusée pour cause de rougeole.

1934

10 nov carte de chômage retirée sans motif

11 nov A) Ecrit Maire

B) avisé

17 nov : motif retrait valable. La Commission maintient la décision.

30 déc. Tr. Réadmis ! Satisf !

6 jv Remercie.

Il s'agit là d'une intervention suite au retrait d'une carte de chômage, dans un premier temps inefficace, puis, dans un second temps, positive.

Une orléanaise rue de l'Empereur.

06/7/34 dde de secours, mari décédé,
7 enfants, aîné 14 ans, ne peut plus
travailler, chômage.

23/07 Envoyez dde tte faite

26/7 A) tr Maire

B) Avisée

Rappelé maire

Tr refus

Vous avez chômage. Impossible
secours.

Cette fois, en dépit des circonstances exposées, la demande est infructueuse.

Mme Allard 3 rue des Curés

5 enfants. Mari en chômage. Carte
retirée (= de chômage). 6 mois de
prison. Venue demander secours.
Donné.

Cette intervention montre que le député pouvait être sollicité pour apporter des secours financiers et qu'en l'espèce il a répondu favorablement.

1935. Un cimentier, rue Desfriches,
Orléans.

9/9/35 PV du 9/7 des E & Forêts pr
pêche à la ligne ap le coucher du soleil
ds le loiret.

Reçoit transaction avt jugement du
17/8

Au lieu de 15 000 > 29 535 F

Marié, ss enfant, menacé de chômage.

13 sep A) Ecrit E & F

B) Avisé

19 sept Tr réponse Dir E & F
réduction transaction

Il s'agit, cette fois, d'une demande de transaction suite à une amende pour « pêche à la ligne après le coucher du soleil ».

On trouve encore des demandes de toutes sortes comme celle de cet orléanais qui sollicite l'intervention de Jean Zay pour obtenir l'inscription de sa fille au cours d'apprentissage des couturières :

Lettre d'un orléanais (1934)

M. le Député

Ayant fait inscrire ma fille (Edith A.) au cours professionnel d'apprenties couturières et étant encore dans le doute pour son admission, malgré une visite à Mme la Directrice, je vous demanderais, si c'était un effet de votre bonté, d'intercéder auprès de cette dame pour son admission à la rentrée.

Dans l'espoir d'une bonne réponse, veuillez agréer Monsieur le Député l'assurance de mon entier dévouement et de mes remerciements anticipés.

Votre tout dévoué

G A.

Il y a encore les demandes de « billets de séance ».

Et encore des demandes collectives, comme celle qui concerne l'installation d'un bureau de tabac dans le quartier de l'Argonne à Orléans. Jean Zay écrit en juin 1934 au directeur des contributions indirectes à ce sujet en plaidant ainsi : « *Il est à considérer au surplus que les fumeurs doivent à l'heure actuelle se rendre à des bureaux relativement éloignés pour obtenir les produits du Monopole* ».

Il en va de même, dans un tout autre domaine, pour la cause des notaires ruraux. Jean Zay obtient à leur demande la publication d'un décret réduisant de quatre à une le nombre de déclarations à effectuer lorsque les débiteurs payaient par trimestre.

L'un d'entre eux lui écrit : « *Je vous félicite du résultat obtenu* » et ajoute : « *Il est inadmissible que dans une période où les loyers et les fermages diminuent, le loyer de l'argent reste à un niveau très élevé* ».

* *

*

Venons-en aux interventions pour lesquelles les demandeurs se souviennent que le député est aussi avocat.

Ainsi celle-ci concernant la demande de libération d'un détenu :

7/12/32	détenu maison d'arrêt de Bourges voudrait être libéré
9/12	A) transfert Min de la J G des Sc
	B) Avisé
16/1	tr refus. Coupable det. maintenue
9/5	transféré Clairvaux. Peut-il bénéficier de la loi d'amnistie.
13/5	rép. Non.

Ou celle-ci pour laquelle Jean Zay prévoit d'en parler à l'un de ses confrères :

Un habitant de Fleury les Aubrais 33/34
Sa femme a quitté le dom conj laissant sa fille. 2 ans. Prix trop cher pour la nourrice. Veut ass. jur.
Refus : gagne 1 000 F / mois
<u>Intervention :</u>
Aide juridictionnelle accordée.
Demande que le divorce aille vite.
J'en parle à <u>Maître Lamy</u> .
Tr réponse de Me Lamy affaire vient le 19/10

Ou encore ces autres demandes adressées à l'avocat Jean Zay :

Juillet 34

Accident d'auto 27 juin 18h45 rue E Vignat. Craint retrait permis. Dès citation viendra me voir pour être défendue.

12 juillet 1934

J'ai reçu une conv^o pr me présenter dvt la ch des mises en accusation (je crois que c'est cela) lundi 16 juillet à 15h30. Que dois-je faire ? pouvez-vs M le Député faire qqch pour moi ?

La question du conflit susceptible d'exister entre les fonctions de député et d'avocat est sous-jacente.

Ainsi lorsqu'un citoyen demande à Jean Zay de le recommander pour être Juge de Paix à Châteauroux, celui-ci écrit à ses deux collègues députés de l'Indre.

Le premier répond qu'il « *a bien noté* » et qu'il « *transmet la demande* ».

Le second répond qu'il est « *interdit* » de recommander des personnes auprès des magistrats. Il ajoute toutefois qu'il a « *bien noté* » la demande.

Jean Zay transmet les deux réponses, sans commentaire.

Et peu après... le demandeur lui envoie des félicitations : il a bien été nommé à Châteauroux.

Il y a encore cette lettre par laquelle un citoyen d'Orléans demande à Jean Zay d'obtenir que le nom de son fils condamné ne soit pas inscrit dans la presse :

Le 30/9/1933

J'ai l'honneur de vs faire connaître que le jugement où mon garçon est accusé de receleur pour vol doit être rendu le 4 oct.

Suivant votre aimable promesse, je cpte sr votre bonne obligeance pour que notre nom ne soit pas inséré dans les jnx de la localité afin de nous éviter la honte et le mépris des gens.

Le député, avocat, est aussi l'inspirateur – et l'un des rédacteurs – de la « France du Centre ». Jean Zay note « *pas public* »... sans que l'on puisse savoir comment cela s'est concrétisé, compte tenu de la pluralité des journaux existant dans le Loiret à cette époque.

* *
*

Il y a enfin les échanges de courriers et les demandes d'intervention qui témoignent de connivences et de solidarités entre, d'abord et essentiellement, tous ceux qui appartiennent au camp républicain.

Ainsi un producteur de pommes de terre en gros de Bou écrit-il : « *Mon Cher ami, j'ai bien reçu votre lettre dont j'ai fait aussitôt part à mon président qui est des nôtres* ».

Le maire de Saint-Cyr en Val écrit à Jean Zay pour lui demander d'intervenir auprès des contributions indirectes pour l'un de ses conseillers municipaux qui avait omis de faire une déclaration pour « une remorque de 500 k ». Jean Zay note qu'il faut adresser la réponse à : « *Mon cher maire et ami* ».

Jean Zay fait une note manuscrite suite au décès du buraliste de Rebréchien : « *voir le préfet pour le remplacer par un républicain* ».

Un correspondant d'Orléans lui écrit : « *Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire une démarche auprès de M. Le ministre de l'Instruction Publique afin d'obtenir le maintien à Orléans de M. S. professeur de mathématique à l'Ecole Primaire Supérieure. C'est un excellent maître et un bon républicain* ».

Un autre correspondant de Sandillon lui fait part du fait qu'il est « *très étonné* » de recevoir un commandement par lequel on lui demande de payer des frais de justice pour une condamnation à propos de laquelle il a obtenu un sursis. Il termine par ces termes : « *A vous cher maître recevez d'un camarade une sincère et cordiale poignée de main. Bien le bonjour à votre bon paternel* ». La signature de l'intéressé est suivie des trois points, signes de l'appartenance à la franc-maçonnerie. Jean Zay note sur la lettre : « *Si ! Frais ! Demander délais* ».

Louis Vildamn , instituteur à M nestreau en Villette, commune dont il deviendrait le maire, saisit Jean Zay d'une question relative   un bulletin litigieux lors d'une  lection municipale. Il fait suivre sa signature de la mention « *membre des JLR* » (Jeunesses Laïques R publicaines).

Jean Zay note sur la lettre d'un habitant de Sully La Chapelle « *abonn    La France du Centre* », ce qui signifie que ce correspondant est,   coup s r, un sympathisant.

Le maire de Cravant remercie Jean Zay pour son intervention pour le r tablissement du poste d'adjoint   l' cole de filles de la commune. Il ajoute : « *Toutefois je tiens   vous pr venir d'un fait que j'avais pr vu. Des conseillers r actionnaires de notre commune (sentant peut- tre les  lections municipales prochaines) ont mis notre affaire entre les mains de leur repr sentant M. Pell , tout dernièrement. Je tiens   vous pr venir pour que vous n'ayez aucune surprise de l'intervention de M. Pell  aupr s du ministre au cas o  vous en seriez averti et que vous sachiez bien qu'il a  t  sollicit  par ses partisans et non par les conseillers r publicains de Cravant qui ont  t  unanimes, le maire en t te,   s'adresser au repr sentant tant sympathique et d vou  que vous  tes et avec lequel nous sommes en communion d'id es* ».

Il s'agit du cas – bien classique ! – où deux parlementaires sont susceptibles de s'arroger l'un et l'autre une décision ministérielle. Les républicains de Cravant mettent en garde Jean Zay : le rétablissement du poste à l'école de filles doit rester le fruit de son action !

Citons encore la lettre très instructive de citoyens du hameau de Vézines où sont situées, dans la commune de Châlette-sur-Loing, les usines Hutchinson et Saint Gobain qui *« se plaignent que le produit de leurs impôts profite principalement au bourg centre de Châlette et demandent la création d'une commune indépendante, qui s'appellerait Vézines-sur-Loing »*.

Ces habitants notent que *« les impôts payés par leurs 3 500 habitants parmi lesquels les importantes usines Hutchinson & St Gobain servent exclusivement au bourg qui peut ainsi se permettre des dépenses somptuaires, sans aucune utilité pour nous, séparés que nous sommes dudit bourg par le canal de Briare et la rivière du Loing avec entre les deux une prairie de 400 m de large et ce sans aucun chemin carrossable »*.

Ils ajoutent que le groupe scolaire de Vézines est insuffisant, que le hameau du Rouy (appartenant à Vézines) est dépourvu d'eau potable et qu'avec une population égale à celle du bourg, il n'y a que sept conseillers municipaux de Vézines au sein du conseil municipal de Châlette.

Jean Zay demande l'avis du député de la circonscription, Frot, et s'en remet à son avis et à celui du préfet.

Une lettre me paraît enfin significative, à bien des égards, de l'atmosphère politique de l'époque à Orléans. Elle date de 1935 et a été écrite par un orléanais habitant dans le quartier des Aydes. Je la cite entièrement :

« Mon Cher Jean,

Après la victoire des élections municipales, je suis très heureux de te dire ce que je pense. On peut enregistrer cette victoire de bon cœur car trois municipalités de gauche se succèdent. Je regrette tout de suite que notre ami Turbat ait été battu à moins de cinquante voix. Je voudrais te dire ce que je souhaiterais pour l'avenir :

1) Orléans se vidant de plus en plus en d'ouvriers, il serait urgent de tracer et faire de nouvelles rues dans les Blossières et dans d'autres quartiers de la ville, car les ouvriers quittent Orléans et vont dans les communes voisines.

Chaque ouvrier, tu le sais, ayant quelques moyens achète un bout de terrain et fait construire sa maison – tout travailleur sérieux a pour idéal une petite maison seule pour abriter ses vieux jours.

A Orléans, il y a de moins en moins de terrains disponibles, il faut donc chercher plus loin : alors perte d'un électeur, généralement républicain pour Orléans. C'est ainsi qu'il y a mille voix républicaines à Fleury contre 250 réactionnaires. Voir St Jean la Ruelle etc... etc... Les cantons Est et Ouest autrefois les meilleurs sont mauvais et appelés à devenir de plus en plus mauvais.

Je sais que pour toi, pour les élections législatives et pour les élections cantonales cela n'a pas d'importance il n'y aura qu'un déplacement de voix républicaines. Mais Orléans deviendra totalement réactionnaire. N'oublions pas que les conseillers d'Orléans sont presque tous délégués sénatoriaux.

Donc en un mot je demande des rues nouvelles.

2) Je viens maintenant à un point plus sombre. Je demanderai qu'à la fin du contrat des pompes funèbres on ne renouvelle plus avec des grosses sociétés financières qui spéculent sur la misère humaine - en résumé je serai satisfait de voir une régie municipale ou la liberté réglementée des loueurs de voitures et non des profiteurs qui seuls ont le monopole – je n'insiste donc pas sur cette question que tu connais.

En troisième lieu, je souhaiterais voir sur la place du bon théâtre comme au temps des regrettés Th Chollet et G Malaise, l'excellente combinaison Masson-Barret de l'époque.

Quoique le directeur actuel ayant également le théâtre de Tours n'est pas mauvais – mais il est sauvagement combattu par le perfide Républicain Orléanais.

Je sais bien que ces questions d'ailleurs très différentes ne sont pas de ton ressort mais tu pourrais en parler à des membres de la municipalité.

A ce sujet je laisse entièrement libre mais en écrivant cette lettre j'ai cru servir modestement les républicains d'Orléans.

Petit propriétaire et contribuable d'Orléans et des communes voisines – je crois bon devoir rester électeur à Orléans – 5^e bureau – je te demande avec une très vive insistance que ce bureau de vote, le meilleur d'Orléans, soit toujours présidé par un républicain car il y maintenant un conseiller très réactionnaire et aussi très sectaire qui habite à côté. Pour mai prochain, pense à cette question.

Tâche que le président soit notre ami Roy d'ailleurs je t'en reparlerai en temps utile.

Reçois mon Cher Jean l'assurance de mon modeste mais sincère attachement.

Compte sur moi, mais dès maintenant, je crois que nous aurons la victoire en mai prochain.

Tu as toujours eu de bons votes ce qui nous rend d'abord une tâche de militant plus facile.

Meilleures amitiés et cordiale poignée de main ».

Je terminerai cette liste par une note romantique avec cette lettre envoyée le 17 novembre 1934 par Simonne domiciliée à Saint Firmin sur Loire à Jean Zay :

« Mon papa ne veut autoriser notre union qu'à condition que Monsieur Paget ait un travail stable et régulier, ce qui n'est pas le cas actuellement. Il fait de la représentation à Paris et habite Maisons Alfort, en dehors des samedi et dimanche qu'il passe dans le Loiret. J'ai pensé, M le Député, qu'il vous serait peut être possible de le recommander à quelqu'un parmi vos relations. J'ai trop confiance en vous pour ne pas espérer votre appui et vous pouvez deviner combien serait grande ma joie si je pouvais annoncer à mon cher fiancé que vous allez pouvoir nous aider à conquérir le bonheur ».

Nullement surpris par la requête qui lui est faite, Jean Zay note sur la lettre à l'encre violette :
« Vais chercher ».

* *

*

Il est temps de conclure.

J'ai cherché par cette recension – qui, je le précise une nouvelle fois, est loin d'être exhaustive – à privilégier une vision concrète et réaliste de l'activité de terrain du député Jean Zay.

J'en tirerai deux conclusions.

La première consistera – on ne s'en étonnera pas ! – à souligner la « conscience professionnelle » avec laquelle Jean Zay assume cette mission de terrain. Il reçoit chacun. Il donne suite à toutes les requêtes. Il se préoccupe en priorité d'aider ceux dont les conditions de vie sont difficiles. Il est fidèle à son électorat et soutient tout autant les salariés, les cheminots, que les artisans, commerçants, agriculteurs, professions libérales. Sa vision n'est pas celle de la « lutte des classes ». Il cherche le bon équilibre entre ce qui relève de la puissance publique et ce qui relève du jeu économique, du marché et de l'esprit d'entreprise. Il nourrit son travail parlementaire et ses interventions à l'Assemblée de son contact constant avec ses concitoyens et de sa connaissance approfondie du Loiret.

Ma seconde conclusion soulignera une permanence. Exerçant depuis près de deux décennies des fonctions parlementaires dans le même département du Loiret (dix ans comme député et presque autant comme sénateur), j'ai été très frappé, en dépouillant ces archives, par le fait que les choses avaient relativement peu changé. Je n'aurai pas l'immodestie de me comparer à mon illustre prédécesseur. Je constaterai simplement qu'aujourd'hui comme hier on demande aux législateurs que l'on élit pour faire des lois et contrôler le gouvernement de beaucoup « intervenir » pour défendre des milliers de causes, individuelles et collectives.

Ce travail d'intervention, de médiation, comme on voudra, n'est pas négligeable. Pour nombre de nos concitoyens, le parlementaire est un dernier recours, ou tout simplement un recours devant les difficultés de la vie et les lourdeurs ou les complexités administratives. Cela n'est pas négligeable. Et il ne faut pas méconnaître non plus le fait que l'on n'intervient pas de la même manière au Parlement quand on rencontre, chaque semaine, des concitoyens en difficultés, que lorsqu'on est coupé de tout enracinement...

Mais cela étant dit, il est permis de songer à des réformes. Jean Zay lui-même a souvent proposé des réformes du fonctionnement du Parlement. Et l'on peut se demander si à l'heure de la décentralisation, à l'heure où les élus des communes, départements et régions ont un pouvoir beaucoup plus large que par le passé, il ne serait pas judicieux de recentrer le rôle des parlementaires sur ce qui leur revient en propre, c'est-à-dire le travail législatif et le contrôle du gouvernement. Qu'on m'entende bien. Il ne s'agit pas de les « couper du terrain ». Ce serait d'ailleurs vain dès lors qu'ils sont élus sur la base du département. Il s'agit de faire en sorte qu'ils puissent se consacrer à plein temps à la tâche pour laquelle ils sont élus et qui est éminente dans une République fondée sur la séparation des pouvoirs et sur le primat de la loi.

Cette conception hautement républicaine du primat de la loi, Jean Zay l'a magnifiquement servie en ses qualités de député et de ministre.

Jean-Pierre Sueur.